

FONCTIONNEMENT de la DEMI-PENSION : RENTREE 2022

Entrée en 6° ou nouveaux élèves

Le passage à la cantine se fait à l'aide d'une carte nominative :

- il faut en prendre soin et prévoir un étui pour la conserver : la carte est gratuite au moment de la distribution mais **si elle est perdue ou abimée vous devrez régler 5 € pour son remplacement**

- il faut toujours l'avoir sur soi. En cas d'oubli systématique de la carte, une punition pourra être prise.

Cette carte sera distribuée le jour de la rentrée à tous les élèves qui sont notés Demi-Pensionnaires sur les listes de rentrée (*élèves ayant rendu les documents d'inscription dans les temps = avant le 30/06/2022 sauf exception*).

- La carte devra être rendue en cas de désinscription de la restauration.

- Les élèves notés EXTERNES sur les listes de rentrée mais qui souhaitent manger à la cantine doivent faire les démarches nécessaires le plus rapidement possible auprès de l'intendance pour obtenir leur carte (ils passeront à la fin de leur service tant qu'ils n'ont pas de carte).

**En cas de rebond de l'épidémie, les mesures prises en 2021/2022 seront reconduites :**

**1/ Masques et sachets :** chaque élève devra se présenter dans la file d'attente de la cantine dès l'appel de sa classe muni de sa carte ainsi que d'un sachet vide (pour y placer son masque du matin) et un second sachet contenant son masque propre pour l'après-midi. Les élèves sans carte ou sans second masque de rechange pourront être punis.

**2/ Placement dans le réfectoire et durée du repas :** le placement dans la salle de restauration ne sera pas libre. Les élèves devront s'asseoir par groupes définis, dans le secteur qui leur sera indiqué et ils auront un temps imparti pour manger (25 minutes maximum) afin de faciliter les opérations de désinfection entre deux groupes.

**Ces mesures sont susceptibles de modification en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.**

COLLEGE Jacques-Yves COUSTEAU  
ENGAGEMENT DEMI-PENSION RENTREE 2022

Nous soussigné(e)s \_\_\_\_\_ responsable de l'élève,

et l'élève \_\_\_\_\_ niveau \_\_\_\_\_ sommes informés qu'une carte nominative sera distribuée en classe le jour de la rentrée et nous engageons à ce que l'élève demi-pensionnaire :

- apporte chaque jour sa carte de cantine rangée dans un étui/porte-cartes (en cas d'oubli systématique des mesures seront prises).

La première carte est distribuée gratuitement, **en cas de perte ou de détérioration son renouvellement sera facturé 5 euros.**

- se présente immédiatement à l'entrée du réfectoire lorsque sa classe est appelée au micro,

- rende sa carte à l'intendance s'il devient externe,

- rende sa carte en fin d'année scolaire au moment du retour des livres.

**En cas de rebond de l'épidémie, les mesures prises en 2021/2022 seront reconduites et ainsi chaque élève devra :**

- apporter chaque jour deux masques : le premier sera porté dès son arrivée au collège, le second sera placé dans un sachet propre (pour en changer après le déjeuner). Un second sac sera également nécessaire pour y placer le masque porté le matin avant le début du repas.

- respecter le secteur qui lui sera indiqué par le personnel de cantine et quitter le réfectoire quand cela lui sera demandé afin de permettre le nettoyage / désinfection avant l'arrivée d'un nouveau groupe (durée du repas : 25 minutes maximum).

A \_\_\_\_\_ , le \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / 2022

|                        |                            |
|------------------------|----------------------------|
| Signature de l'élève : | Signature du responsable : |
|------------------------|----------------------------|

**Ces mesures sont susceptibles de modification en fonction de l'évolution de la crise sanitaire.**